

Zitiervorschlag: Jacques-Vincent Delacroix (Hrsg.): "XXIIe Discours.", in: *Le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire*, Vol.1\022 (1794), S. 217-229, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): *Die "Spectators" im internationalen Kontext*. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4616

Ebene 1 »

XXII^e DISCOURS.

Entretien avec un Ennemi irréconciliable des anciens Constitutionnels.

Ebene 2 » QUENous sommes exagérés et inconséquens dans nos jugemens, ainsi que dans nos opinions ! Tous les jours j'entends des hommes que les événemens ne corrigent pas, et dont les malheurs ne font qu'aggraver les haines, s'élever avec le même emportement et contre ceux qui ont adopté la constitution de 89 avec enthousiasme, et contre ceux qui s'y sont soumis par raison. Il suffit d'avoir paru y adhérer, pour être placés par eux au rang des ennemis publics, et être à jamais un objet d'aversion et de mépris. **Allgemeine Erzählung » Dialog »** Ce sont les constitutionnels, s'écrioit dernièrement un de leurs implacables adversaires, qui ont attiré sur nous tous les malheurs dont nous gémissons ; aussi je ne les plains pas lorsqu'ils sont persécutés à leur tour : ils ont voulu une révolution, ils la trouvoient si belle cette fameuse constitution ! eh [218] bien, qu'il <sic> avalent à longs traits toutes les injustices qui en découlent ! Permettez-moi, lui dis-je, de vous demander si vous gagnez beaucoup à leur erreur ? Ils ont sans doute eu tort de se flatter que cette constitution pourroit se soutenir sur le sentiment mobile de la nation, et résister, par ses seuls principes, aux haines, aux passions qui appelloient sur elle la vengeance <sic> et la destruction : mais s'ils n'avoient pas trop présumé de l'assentiment passer de la multitude, vous jouiriez tranquillement du fruit de vos domaines, du revenu de vos capitaux ; vous porteriez le signe honorable de vos services ; le prince dont la fin malheureuse excite vos regrets seroit assis sur son trône ; les églises, si rapidement dépouillées et détruites, seroient consacrées à l'ancien culte ; vous ne pourriez être inquiet ni pour vos opinions religieuses, ni pour vos actions, lorsqu'elles ne nuiroient pas à la société ; jamais votre domicile n'auroit été violé, vous ne seriez jugés que d'après une loi positive et par des magistrats que vous auriez élus. Si vous vous déplaisiez dans votre patrie, vous pourriez en sortir, y revenir à votre gré ; vous et vos enfans auriez la fa-[219]culté de parvenir à tous les emplois, à tous les grades, d'après vos talens et la durée de vos services. Je ne vois pas ce qui vous rendroit si à plaindre sous un pareil gouvernement, et si, au lieu de vous complaire dans sa chute, vous n'avez pas à gémir de ce qu'il ne subsiste plus.

Je juge, répondit le personnage auquel j'adressois la parole, que monsieur est constitutionnel, je lui en fais mon compliment : il ne s'agit ici, repliquai-je, ni de mon opinion, ni de votre suffrage ; il est question de savoir si vous vous trouvez beaucoup mieux depuis que cette constitution qui vous sembloit si intolérable s'est évanouie devant un autre ordre de choses. Au surplus, puisque vous vous occupez de mon sentiment particulier, je vous déclare que je n'ai jamais donné une approbation entière à la constitution, parce que je n'aime pas une loi qui attaque brusquement les préjugés d'une nation ; qui contrarie sans ménagement les fortunes et les vanités ; qui s'établit par la violence ; qui, sous le prétexte de produire un bien qui n'est qu'en perspective, exige des sacrifices très-pénibles ; qui mécontente les riches et les [220] grands d'un Etat, sans remplir les souhaits immodérés de la multitude, et fait, par cette raison, moins d'heureux que de mécontents ; qui n'oppose aucun contrepoids aux opinions subites et irréfléchies d'une puissance passagère. Mais quoique mon jugement et la connoissance que j'ai du caractère des hommes aient improuvé cette loi sortie du sein des haines, des rivalités, je n'étois pas moins déterminé à m'y soumettre, et je n'en ai pas moins fait des vœux pour que, depuis le chef jusqu'au dernier individu de l'Empire, tous les citoyens concourussent à la faire respecter. – La conclusion de ce beau discours est que voue <sic> étiez constitutionnel. – Oui, je l'étois parce que j'étois français et que je devois obéir à une loi que la majorité de la nation avoit juré de maintenir, que le prince avoit solennellement promis de faire exécuter, à laquelle vous auriez dû tous vous rallier, au lieu de l'attaquer partiellement et de venir vous briser contre ses colonnes ; j'aimois mieux

exister même sous une loi imparfaite, que dans l'anarchie qui doit suivre son anéantissement. – On voit bien que vous n'aviez ni noblesse à perdre, [221] ni fief à regretter, ni dignité à espérer. – Quand j'aurais eu devant les yeux toutes ces chimères à conserver, j'aurais encore adopté la constitution qui m'aurait donné une existence politique que je n'avois pas, garanti mes domaines et ma liberté. – Vous voyez cependant ce qui en est résulté ; elle ne nous a rien préservé, et elle nous a exposés à tout perdre. – Pourquoi vous auroit-elle protégés ? vous étiez ses ennemis ; vous avez employé tant d'efforts et de ruses pour l'ébranler et détruire ses foibles appuis, que vous êtes parvenus à la renverser ; mais vous ne vous attendiez pas qu'elle vous écraseroit par sa chute. Au surplus, je ne vois pas pourquoi vous vous obstinez à la regarder comme la première et l'unique cause de vos malheurs. Ne sont-ce pas les états-généraux qui ont enfanté la constitution ? Les états-généraux n'ont-ils pas été créés par les parlemens, qui les ont fait sortir de l'oubli où ils étoient depuis deux siècles, en s'opposant à l'établissement d'un impôt qui auroit pesé également sur toutes les propriétés ? Cet impôt n'étoit-il pas devenu nécessaire pour faire honneur à la dette publique et combler le vuide de nos finances ? Ce [222] vuide avoit-il d'autres causes qu'une guerre témérairement entreprise, qu'une administration vicieuse qui multiplioit les pensions, accroissoit les dépenses des divers départemens, que la prodigalité d'un ministère qui sembloit prendre plaisir à engloutir le crédit et les ressources de l'État dont il tenoit les rênes ? D'après cette chaîne de faits incontestables, votre emportement pourroit donc remonter à une époque beaucoup plus reculée que la constitution de 89. – Toute cette logique ne me prouvera pas que nous n'étions pas mieux au milieu des abus contre lesquels vous avez tant crié, que depuis qu'on a essayé de les réformer. – Mais si ce sont ces abus qui ont amené l'ordre de choses dont vous vous plaignez, convenez donc qu'on avoit raison de crier contr'eux ; est-ce la faute de ceux qui en annonçoient les conséquences funestes, si, en s'obstinant à les perpétuer, à les grossir, on en a fait naître de plus épouvantables ? – Eh bien, à votre avis, faut-il encore trouver bon le gouvernement où nous sommes ? – Je ne vous prescris pas de l'admirer, mais je vous conseille de vous y soumettre. Vous aviez autrefois un palais antique, vous l'avez laissé [223] dégrader au lieu de l'entretenir et de le réparer ; on avoit, depuis, construit sur ses fondemens une maison d'une architecture simple, mais mieux distribuée, vous avez voulu qu'elle fût renversée de fond en comble, vos vœux ont été accomplis. A présent vous n'avez plus qu'un bâtiment uniforme dans toutes ses parties, où vous pouvez encore exister heureux avec l'amour de vos semblables et de l'indulgence pour leurs défauts. – Ah ! dites plutôt une grange informe où nous sommes pêle-mêle jetés sur la paille, en bute à des animaux malfaisans. – Donnez-lui le nom que vous voudrez, je vous déclare que j'aime mieux m'y tenir que de demeurer sous un ciel nébuleux, exposé aux injures de l'air. – Ainsi vous étiez de bonne foi constitutionnel jusqu'en 92, et vous êtes maintenant un franc républicain ; vous êtes bien heureux de pouvoir prendre votre parti aussi gaiement dans les révolutions. – Et vous, vous êtes bien à plaindre de ne pas savoir souffrir ce que vous ne pouvez pas empêcher. « Dialog

Ici finit un entretien qui auroit pu se terminer d'une manière plus fâcheuse, si un nouvelliste qui survint n'eût consterné [224] mon adversaire, en lui apprenant la retraite de nos ennemis et l'affranchissement de notre territoire. « Allgemeine Erzählung

Lettre d'un Amant condamné à demeurer captif jusqu'à la Paix.

Ebene 3 » Allgemeine Erzählung » ENallant ce matin, suivant mon usage, à ma promenade solitaire, je passai devant une de ces demeures de douleurs où tant d'individus voient leurs jours s'allonger dans le tourment de l'ennui et des regrets ; mes yeux s'arrêtèrent par hasard sur un papier qui avoit la forme d'une lettre : je le ramassai et j'y vis pour toute adresse, à ma Julie. J'aperçus une femme qui s'avançoit tristement ; comme je n'osai lui demander si elle se nommoit Julie, je gardai la lettre, et j'y lus ces expressions que je transcrits ici, afin que celle qui y reconnoitra le langage de son amant puisse se les appliquer.

Ebene 4 » Brief/Leserbrief » « L'homme qui ne soupiroit tant après sa liberté que pour t'en faire hommage, est donc condamné à vivre et mourir séparé de toi, de toi qui lui faisais chérir la vie ! Il faut donc, ô ma Julie ! renoncer à toute idée de bonheur, et ne voir devant soi que [225] douleur et privation ! Cette union si douce dans laquelle nos cœurs se complaisoient d'avance, n'est plus qu'une chimère qui s'est évanouie comme un songe ; une autorité rigoureuse l'a dissipée. Quoi ! il est vrai que j'existe, que tu existes, que nous respirons dans la même

cit , et qu'il faut se d tacher de l'espoir de vivre et de mourir ensemble ! Ah ! qui me l'e t dit que j' tois r serv    un plus grand malheur que celui de perdre ton amour, et de sentir le mien s' teindre au fond de mon c ur ! Oui, sans doute, il vaudrait mieux, et pour toi et pour moi, avoir cess  de nous aimer que d' tre toute notre vie en proie   une passion qui ne peut plus que nous consumer et nous d truire. O ma bien aim e ! l'aurions-nous jamais cru que nous serions r duits   un tel exc s de mis re, que le sentiment qui nous charmoit deviendrait notre supplice ! Non, sois-en s re, ce n'est pas la captivit  qui cause mon d sespoir ; je la supporterais, je la ch rirais si tu  tois pr s de moi, si je te voyois, si je te servois. Mais sans toi, sans toi elle est affreuse ; elle est plus forte que toutes les puissances de mon ame ; elle m'accable de son poids et semble m'en [226] foncer dans le n ant. Qu'ai-je donc fait aux hommes pour  tre si cruels   mon  gard ? Ai-je attent    leur bonheur, pour qu'ils veuillent me r ndre <sic> si malheureux ? Moi *suspect* ! moi *dangereux* ! Ils connoissent bien peu le v ritable amour, s'ils craignent que celui dont le c ur en est rempli puisse contrarier leurs plans et s'occuper de leurs projets. Eh ! que m'importe le gouvernement sous lequel ils veulent vivre, pourvu qu'il me soit permis d' tre tout   ce que j'aime, de lui consacrer toutes mes pens es, toutes mes accusations ? Je suis *noble*, j'ai *de grandes possessions*. Est-ce ma faute si ce qui illustroit autrefois ceux qui venoient   la vie s'est r pandu sur mon origine ! Mes propri t s excitent-elles l'envie ? qu'elle divise, qu'elle se partage mes domaines ; je lui abandonne toute ma fortune ; je me croirai plus riche que les envieux si je te poss de ».

« On parle de pr jug s d truits ; n'est-ce pas par l'effet d'un pr jug s <sic> que j'ai  t  arr t , et que je suis retenu dans les fers ? Insens s que nous sommes, nous croyons avancer vers la raison et nous ne faisons que changer d'erreurs ! »

« On cherche   me consoler, en me di[227] sant que la paix mettra fin   ma captivit . Ne pr vois-je pas que je ne serai jamais rendu   la libert  ; qu'un exil affreux me portera dans une contr e  loign e ou je n'aurai jamais l'esp rance de vois celle qui embelliroit, qui animeroit   mes yeux un d sert ? Cependant toi, que vas-tu devenir ? Parce que je suis le plus mis rable des hommes, faut-il que tu sois toujours la plus malheureuse des femmes ? Ta jeunesse, ta beaut , les agr mens de ton esprit, tous ces dons que tu as re us de la nature, se fl triront-ils   cause de moi dans une douleur  ternelle ? Non, je ne le veux pas ; qu'il y en ait au moins un de nous deux qui go te le bonheur : aie, ma tendre amie, le courage d'entendre un conseil que j'aurai la force de te donner ; cesse d'absorber tes pr cieuses facult s dans une passion funeste ; ne les  puise pas en luttant en vain contre la rigueur de ma destin e ; d tache ton sort de celui d'un  tre qui t'entra ne dans un ab me de regrets et de larmes ; bannis ma douloureuse image de ton souvenir ; qu'il n'y ait que moi qui te contemple par la pens e. Je te verrai, du fond de ma tristesse, remplir tes devoirs et d' pouse et de m re. . . [228] O ma Julie ! faudra-t-il que tes enfans ne soient pas les miens. . . Cruels ennemis, vous n'avez pas l'id e des tourmens auxquels vous m'avez livr  ; vous m'avez laiss  la vie comme par piti , et vous me donnez mille fois la mort. Un moment m'e t d livr  de toutes mes souffrances : il n'y a plus de jeunesse, plus de sant , plus de printemps pour moi ; vous m'avez tout- -coup plac  sur le bord de la tombe, et vous m'y avez clou  pour demeurer jusqu'  mon dernier soupir entre la douleur et le n ant ».

« Puisse cette lettre que je jette au devant de toi, ne pas trop affliger le c ur de ma Julie ? Peut- tre ne la trouvera-t-elle pas lorsqu'elle viendra promener ses douloureux regards autour de ces murs. Qui que vous soyez, hommes qui toucherez ces caract res trac s par le d sespoir, respectez-les ; ne les d robez pas   l'amante inqui te qui les cherche ; c'est l'unique consolation qui lui reste. Ah ! si jamais vous avez aim , vous aurez piti  de notre sort ; vous essayerez d'adoucir la main qui opprime   la fois l'innocence et la beaut  : notre amour n'est point un crime, et c'est par lui qu'on nous punit ; nous ne demandons qu'  nous r unir, et on veut nous [229] tenir s par s ; on s'obstine   se souvenir d'un titre effac , et on s'oppose   ce que je prenne le seul que j'ambitionne. »

« Ne craignez pas que je m' loigne de ma patrie, tant que celle qui l'embellit l'habitera ; que j'aille chercher les combats, lorsque mon c ur pourra reposer en paix sur le sien ; que je suscite des ennemis aux amis de l' galit , tant que je pourrai, comme eux, exister pr s d'une compagne tendre et fidelle. »

« L'autorit  qui nous gouverne a promis protection aux talens, aux enfans des muses, pourquoi n'accorderoit-elle pas indulgence aux amans ? Faveur aux uns, grace pour les autres, voil  le cri de mon c ur : puisse-t-il  tre entendu de tous ceux qui veulent dispenser le bonheur sur les citoyens paisibles, et ne punir que les coupables ! »

« Brief/Leserbrief » « Ebene 4 » « Allgemeine Erz hlung » « Ebene 3 » « Ebene 2 » « Ebene 1 »